

G.M.B./NG.F.-20-11-81.-

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SECRETARIAT GENERAL A L'AGRI-
CULTURE ET A L'ELEVAGE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 82/093 / du 26/01/82

portant promotion au titre de l'an-
née 1978 de Monsieur BIBOKA Daniel,
Ingénieur Agronome de 3° échelon.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/80 du 13/11/80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3/2/62 portant statut général des
Fonctionnaires ;

D.F.P.

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant la règlemen-
tation sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 60/90/FP du 3/3/60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5/7/62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3
Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

D.B.

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5/7/62 portant nomination
et révocation des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 règlemen-
tant l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31/12/74 ~~abrogeant et remplaçant~~
les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5/7/62 fixant les échelo-
nements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 79/154 du 4/4/79 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

D.C.F.

Vu le Décret n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret
n° 80/644 du 28/12/80 portant nomination des Membres du Conseil de
Ministres ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux inté-
rims des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le Décret n° 82/074 du 21/01/82 portant inscription
au tableau d'avancement au titre de l'année 1978 des fonctionnaire
des cadres de la catégorie A des services Techniques (Agriculture)

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur BIBOKA Daniel, Ingénieur d'Agriculture de 3^e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service à Brazzaville est promu au 4^e échelon de son grade pour compter du 6 Février 1979 ACC : 7m 5 jours

Article 2. - Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de la solde pour compter du 1er Janvier 1981 et du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre;
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

~~Le Ministre~~ MOUAMBENGA.

Le Ministre des Finances,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.

Brazzaville, le 26 JANVIER 1982

~~Le Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.~~

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

AMPLIATIONS :

- JORPC.....	1
- SGCM/BC.....	1
- DGTFP/DFP.....	2
- DB.....	1
- DCF.....	1
- MAE.....	1
- SGAE.....	1
- DA.....	1
- DAAF.....	2
- Intéressé.....	1